

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sébastien villeneuve

<https://www.cadre21.org/membres/a9964f80ed9fad731c951a05>

Date d'obtention : 2020-10-16 18:39:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Facile de suivre les étapes avec la trousse.
La collaboration avec le service de police est essentielle.
Ne jamais regarder les photos, images.
Confisquer l'appareil

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va éviter à moi ou des employés de se mettre dans le trouble.
Faciliter nos interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Protection de leur vie privée
Attention à la réputation si les interventions ne sont pas adéquates.